

COMMISSION DE GESTION ET DE SUIVI DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

La Commission se réunit tous les Lundis
De 17 heures à 19 heures
N° direct : 06.45.75.87.87

Réunion du Lundi 7 Janvier 2019 **PV N° 15**

Président: M. Mourath NDAW
Secrétaire : Mme. Béatrice MONNIER
Délégué du C.D : M. Patrick FAUTRAD
Présents : MM. Jean Louis NOZZI - Yves SAEZ

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Rappel
- Information importante
- Comment poser une réserve
- Correspondance
- Clubs n'ayant pas utilisé la tablette au cours des deux dernières journées.

RAPPEL

Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter :

M. Gérard PY : 06.45.75.87.87 - M. Mourath NDAW : 06.16.98.18.38 - Mme Valérie TOMASSONE : 06.21.37.68.28 - M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90 - M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 06.58.74.57.56 - M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76

INFORMATION

- Afin d'éviter des amendes inutiles il est conseillé au dirigeant du club recevant, responsable de la tablette de :
- 1/ Vérifier que l'arbitre a bien clôturé la rencontre.
 - 2/ Effectuer un partage de connexion avec son Smartphone et de transmettre la Feuille de match immédiatement.

COMMENT POSER UNE RESERVE

Comment poser une réserve avec la tablette de la FMI (Exemple: joueur interdit de surclassement)

- 1 - Cliquer sur l'équipe objet de la réserve
- 2 - Sélectionner le ou les joueurs sur lesquels porte la réserve
- 3 - Choisir le type de réserve (joueur interdit de surclassement dans l'exemple)
- 4 - Cliquer sur poser la réserve
- 5 - Cliquer sur OK
- 6 - Cliquer sur signatures
- 7 - Cliquer sur retour à la feuille de match.

Absence de Feuille de Match Semaine du 10 au 16 Décembre 2018 pour les rencontres jouées

Date	Catégorie	Rencontre
16/12/2018	Champ. Départemental D4 / Phase 1 / Poule A	Ollioules U.S. 2 - Csk Of Val Rougieres 1 Réserve
16/12/2018	Champ. Départemental D4 / Phase 1 / Poule B	Pays De Fayence F.C. 2 - Barjols S.C. 2
16/12/2018	Féminines A 8 / Phase 1 / Poule C	La Londe S.O. 2 - F.C Sainte Anastasie 1 Réserve
10/12/2018	Football Loisir / Phase 1 / Poule B	St Mandrier 1 - T.Pivotte Ser 1
13/12/2018	Football Loisir / Phase 1 / Poule B	Sixfours/Brusc F.C. 3 - Sixfours/Brusc F.C. 5

Ollioules U.S. 2 – CSK Of Val Rougières 1 – Champ. Départemental D4/ Phase 1/ Poule A du 16/12/2018

Match non joué. Pas de convocation. Match perdu par pénalité à Ollioules

Pays de Fayence F.C. 2 – Barjols S.C. 2 – Champ. Départemental D4/ Phase 1/ Poule B du 16/12/2018

Match non joué reporté

La Londe S.O. 2 – FC Sainte Anastasie 1 – Féminines A 8/ Phase 1/ Poule C du 16/12/2018

Match non joué forfait Sainte Anastasie

St Mandrier 1 – T Pivotte Ser 1 – Football Loisir/ Phase 1/ Poule B du 10/12/2018

Bug informatique

Six Fours/Brusc F.C. 3 – Sixfours/Brusc F.C. 5 – Football Loisir/Phase 1/ Poule B du 13/12/2018

FMI impossible pour ces 2 équipes (même club 2 poules)

Absence de Feuille de Match Semaine du 17 au 23 Décembre 2018 pour les rencontres jouées

Date	Catégorie	Rencontre
17/12/2018	Football Loisir/ Phase 1 / Poule B	La Réserve Sp.C.1 – Les Amis De Jericho 1
19/12/2018	Féminines A8 / Phase 1 / Poule A	E. Ht Var/Callas 1 – Ste Maxime As 1
21/12/2018	Football Loisir/ Phase 1 / Poule B	Union Mahoraise 1 Six Fours/Brusc F.C.3
22/12/2018	U19 D2/ Phase 1 / Poule B	Le Luc 1 – F.C. Rocbaron 1
22/12/2018	U15 D3/ Phase 1/ Poule C	Sc Draguignan 3 – Efc Fréj/St Raph 4
22/12/2018	U15 D3/ Phase 1/ Poule C	Puget S/Argens F.C.2 – Ramatuelle F.C. 1
23/12/2018	Féminines A 8/ Phase 1/ Poule B	F.C. Rocbaron 1 – St Zacharie 1

La Réserve Sp C.1 – Les Amis de Jericho 1 – Football Loisir/ Phase 1/ Poule B du 17/12/2018

FMI impossible – Les Amis de Jericho non affilié

E. Ht Var/Callas 1 – Ste Maxime As 1 – Féminines A 8/ Phase 1/ Poule A du 19/12/2018

Match non joué reporté

Union Mahoraise 1 – Six Fours/Brusc F.C. 3 – Football Loisir/ Phase 1/ Poule B du 21/12/2018

FMI reçue le 07/01/2019 à 16H29 hors délai. Voir pénalité financière ci-dessous.

Le Luc 1 – F.C. Rocbaron 1 – U19 D2 / Phase 1 / Poule B – du 22/12/2018

Match non joué – reporté

Sc Draguignan 3 – Efc Frej/St Raph 4 – U15 D3/ Phase 1/ Poule C du 22/12/2018

Demande de renseignements complémentaires – sera examiné à la prochaine commission du 14 Janvier 2019.

Puget S/Argens F.C. 2 – Ramatuelle F.C. 1 – U15 D3/ Phase / Poule C du 22/12/2018

Demande de renseignements complémentaires – sera examiné à la prochaine commission du 14 Janvier 2019.

F.C. Rocbaron 1 – ST Zacharie 1 – Féminines A 8/ Phase 1 / Poule B du 23/12/2018

Match non joué forfait St Zacharie 1

**Absence de Feuille de Match Semaine du 24 Décembre 2018
au 6 Janvier 2019 pour les rencontres jouées**

Date	Catégorie	Rencontre
06/01/2019	U17 D2/ Phase 1/ Poule B	Roquebrune Ca 1 – Ste Maximin O.2
06/01/2019	Féminines A 8/ Phase 1 / Poule A	Plan La Tour Sp.C. 1 – E.Ht Var/Callas 1

Ces rencontres seront examinées lors de la prochaine réunion de la commission.

**Feuilles de match informatisées transmises hors délai
(article 55.B.d des RS du District)**

Période du 10 au 23 Décembre 2018

Amende financière de 35 €

FUTSAL

TOULON EST FUTSAL 2 – T. ELITE FUTSAL 2 su 15/12/2018 transmise le 17/12/2018 à 08H11

SENIOR D1

LA LONDE SO 1 – GRADIA CLUB 1 du 16/12/2018 transmise le 18/12/2018 à 17H00

FOOTBALL LOISIR Poule A

SOLLIES FARLEDE 1 – PORT ISSOL FC 2 du 19/12/2018 transmise le 22/12/2018 à 13H59

FOOTBALL LOISIR Poule B

UNION MAHORAISE 1 – SIX FOURS FC 2 du 21/12/2018 transmise le 0701/2019 à 16H29

*Prochaine réunion
Lundi 14 Janvier 2019 à 18h00*

Le Président : Mourath NDAW
La Secrétaire : Béatrice MONNIER
Délégué du CD : Patrick FAUTRAD